

Rapport annuel Fonds de prévention du tabagisme 2015



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT

Avant-propos	1
Le fonds de prévention du tabagisme en bref	2
1 Organisation et fonctionnement	3
1.1 Organisation du FPT	3
1.2 Fonctionnement du service	3
1.2.1 Projets propres 2015	4
1.2.2 Demandes de financement et commission d'experts	5
1.2.3 Information du public / communication	6
1.2.4 Analyse de financement et stratégique	6
1.2.5 Collaboration avec les cantons et prestations	7
1.3 Perspectives	9
2 Projets de tiers soutenus en 2015	11
3 Finances	15
3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers	15
3.2 Investissements 2015 par domaine d'activité visé par l'OFPT	17
3.3 Bilan au 31 décembre 2015	18
3.4 Compte de résultats 2015	18
3.5 Explications détaillées sur le compte de résultats	19
3.6 Vue d'ensemble des engagements au 31.12.2015	20

Avant-propos

Protection des enfants et des adolescents : les jalons sont posés



L'année dernière, j'écrivais ici qu'il était très important, du point de vue de la politique sanitaire, de ne jamais commencer à fumer. En effet, plus de 80 % des fumeurs entament le début d'une longue dépendance avant d'avoir 20 ans.

Aujourd'hui, le panorama actuel d'Addiction Suisse révèle un développement inattendu : parmi les 15-19 ans, le nombre de fumeurs est à nouveau en augmentation. Une tendance qui doit nous interpeller, car elle est liée à une application libérale des principes de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) en Suisse, en particulier concernant la publicité et le marketing.

Les jeunes d'aujourd'hui sont fortement exposés à la publicité pour le tabac : en moyenne 68 fois par jour durant le week-end ! Les plus âgés n'en ont guère conscience, car après 20 ans passés, on est trop âgés pour être la cible de l'industrie du tabac. C'est ce qu'a très clairement démontré l'étude « Observatoires des stratégies marketing en matière de publicité, promotion et sponsoring du tabac en Suisse romande », financée par le fonds de prévention du tabagisme (FPT).

Le mandat légal du FPT consiste à faire diminuer les conséquences négatives découlant de la consommation de tabac. Dans le domaine de la jeunesse, il finance des mesures visant à motiver les enfants et les adolescents à ne pas fumer et donc à leur permettre de mener une vie sans dépendance au tabac. Une mission loin d'être simple si en Suisse les **conditions** ne facilitent pas une existence sans addiction : et si nous n'y arrivons pas, les enfants et les jeunes d'aujourd'hui seront nos patientes et nos patients de demain.

Pour que les enfants et les jeunes ne commencent pas à fumer, nous devons, d'une part, agir sur le **comportement** et, d'autre part, changer le **cadre de vie**. Les mesures **comportementales** ont pour objectif de promouvoir un style de vie non fumeur par des informations et des incitations. Elles appellent aussi à la responsabilité individuelle. Néanmoins, cette approche, principalement financée par les cantons et le FPT, est onéreuse et n'a qu'un effet limité. Le FPT entend optimiser les efforts à cet égard, c'est pourquoi il a adopté une procédure pour allouer et gérer ses fonds de manière plus rentable et efficace. Il souhaite également mettre en réseau les prestataires pour mieux profiter des synergies. Le soutien du législateur est toutefois nécessaire pour que ces mesures puissent vraiment porter leurs fruits.

La nouvelle loi sur les produits du tabac, qui sera bientôt soumise au Parlement, est une mesure de **prévention structurelle**, peu coûteuse et efficace. Elle vise à établir le cadre nécessaire, à limiter la publicité et le parrainage et, donc, à mieux protéger nos enfants et nos adolescents de l'industrie du tabac. La CCLAT, qui repose sur la littérature scientifique internationale, montre que l'on ne peut y parvenir qu'au moyen d'une interdiction totale de la publicité et du parrainage. Si la loi prévue ne va pas si loin, elle représente néanmoins un pas important dans cette direction.

Le FPT espère que le Parlement appuiera ses efforts en vue d'une vie sans dépendance au tabac. Il attend donc avec grand intérêt les débats parlementaires pour voir à quelles valeurs on accordera le plus d'importance : à la santé ou à la liberté économique ?



Peter Blatter
Responsable du fonds de prévention du tabagisme

Le fonds de prévention du tabagisme en bref

Le FPT est géré et exploité depuis 2004 par un service spécialisé administrativement rattaché à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et stratégiquement piloté par le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI). Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que ses dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT. Il est alimenté par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Calculées sur la base de la consommation actuelle de tabac, les recettes liées au tabac se sont élevées à 13,5 millions de francs en 2015.

Le FPT a vocation à financer les mesures de prévention qui contribuent à réduire la consommation de tabac, qu'il s'agisse de dissuader les uns de commencer à fumer, d'encourager les autres à arrêter de fumer, de protéger le public du tabagisme passif ou encore d'améliorer le niveau d'information de la population sur les conséquences du tabagisme. En outre, le Fonds soutient à petite échelle des projets de recherche utiles à la pratique.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du Fonds est doté, depuis 2012, de 4,6 postes équivalents plein temps et peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il bénéficie par ailleurs des conseils techniques d'une commission d'expertes et d'experts extraparlamentaire indépendante, instituée par le Conseil fédéral.

Les projets soutenus par le fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la stratégie nationale de prévention du tabagisme, décrite dans le « Programme national tabac 2008-2016 ». Dans le cadre de l'offre QualiPlus¹, le service FPT propose une formation de deux jours sur la gestion de projet, des conseils personnalisés et des évaluations pour aider les requérants à élaborer leur projet et à déposer leur demande dans les règles. Depuis 2012, il propose par ailleurs aux cantons une offre de conseil complète en vue de l'élaboration de leurs programmes de prévention du tabagisme, dont il couvre jusqu'à 50 % des coûts.

¹ Cf. http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/06433/index.html?lang=fr

1 Organisation et fonctionnement

1.1 Organisation du FPT

Le service qui gère et exploite le fonds est rattaché administrativement à l'unité de direction Politique de la santé de l'OFSP. Toutefois, il prend ses décisions de lancement de projets et de financement en toute indépendance. La direction stratégique du fonds est assurée par le SG-DFI. En revanche, au niveau du personnel, le responsable du FPT répond au vice-directeur de l'OFSP.

Pour l'examen des demandes, le FPT peut s'appuyer sur un grand nombre d'expertes et d'experts externes, tant suisses qu'étrangers, ainsi que sur une commission externe d'expertes et d'experts.

Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder en tout temps aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridique), les services linguistiques (traductions), le service du personnel (recrutement de personnel), l'état-major de l'unité de direction Politique de la santé (contrats) ainsi que la section Finances et comptabilité. Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits. Pour ces prestations, le FPT verse à l'OFSP une compensation forfaitaire équivalent à 10 % d'un poste de travail.

Au cours de l'année sous revue, le service FPT disposait de 4,6 postes équivalents plein temps.

Personnel du service FPT en 2015		
Fonction	Nombre de personnes	Poste (équivalent plein temps)
Responsable	1	80 %
Responsable suppléante / communication	1	70 %
Collaborateurs scientifiques	4	300 %
Compensation pour les prestations générales de l'OFSP	0	10 %
Total	6	460 %

(état en décembre 2015)

1.2 Fonctionnement du service

Selon les dispositions d'exécution, le service FPT est notamment chargé de mener ses propres projets de prévention, de soutenir financièrement les projets de prévention menés par des tiers et d'informer le public de ses activités.

Or, ces dernières années, le service FPT s'est de plus en plus transformé en plaque tournante des activités de prévention du tabagisme en Suisse. Il assure des tâches de coordination essentielles. C'est ainsi que le service, cette année encore, a assumé des tâches et fourni des prestations allant au-delà de sa mission première.

En outre, le FPT est membre de la direction stratégique du PNT et apporte une contribution dans le cadre des réunions et de la plateforme des partenaires du PNT.

1.2.1 Projets propres 2015

Fumetto

Du 16 au 24 avril 2016, le FPT présente un concours sur le thème de la tentation, en partenariat avec Fumetto, le festival international de la bande dessinée de Lucerne.

Par le choix de cette thématique, le FPT entend inciter les enfants, les jeunes et aussi les adultes à se poser des questions : comment j'ai eu la tentation de fumer ? Est-ce que j'ai cédé ? Ces offres attrayantes sont-elles source de doux plaisirs ou me laisseront-elles un goût amer ? Suis-je assez libre pour dire non ? Les publicitaires cherchent-ils à me manipuler et si oui, comment parviennent-ils à leurs fins, ou comment est-ce que je me peux me défendre ? Pourquoi est-ce que je fume ? Traité par le biais du dessin, le thème de la tentation associe expériences, histoires et émotions personnelles. C'est là une façon innovante et prometteuse d'instaurer un dialogue avec les enfants et les jeunes.

La promotion du concours est passée par les canaux du festival, du FPT et des partenaires impliqués.

Contribution du FPT : 50 000 francs

Prévention du tabagisme chez les enfants et les jeunes

Le FPT élabore un nouveau modèle pour gérer et financer la prévention du tabagisme chez les enfants et les jeunes². Pour ce faire, durant l'année sous revue, il a mandaté un expert externe pour qu'il analyse la situation actuelle et accompagne les travaux du FPT.

Coûts FPT : 20 026 francs

Ligne stop-tabac : élargissement de l'offre au romanche

En réponse à l'intervention du conseiller national Martin Candinas durant l'heure des questions au Parlement en mars 2015³, le Conseil fédéral a chargé le FPT de mettre à disposition l'offre de la ligne stop-tabac en romanche également.

Dans le cadre de ce mandat, le fonds a négocié un élargissement de l'offre aux personnes de langue romanche avec la Ligue suisse contre le cancer, qui gère actuellement la ligne stop-tabac. Ce nouveau service est disponible depuis janvier 2016. Au printemps 2017, le FPT examinera l'utilisation effective de cette offre en collaboration avec la Ligue suisse contre le cancer et tranchera quant à une éventuelle introduction définitive.

Coûts : 79 644 francs pour 4 ans

² Cf. chapitre 1.3 Perspectives

³ Question et réponse du Conseil fédéral :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20155153>

1.2.2 Demandes de financement et commission d'experts

Au total, 10 demandes⁴ ont été reçues et évaluées au cours de l'année sous revue. Une demande qui avait été acceptée sous conditions a ensuite été retirée par le requérant. Celle-ci a toutefois été classée parmi les projets acceptés étant donné que le FPT avait effectué toute la procédure d'évaluation.

L'évaluation des demandes s'effectue selon une procédure standardisée, décrite sur le site Internet du fonds (www.prevention-tabagisme.ch) sous la rubrique « Présentation de projets »⁵.

Depuis l'été 2014, le service FPT procède à des analyses de financement et stratégique (cf. chapitre 1.2.4), une étape obligatoire depuis 2015 avant tout dépôt de demande au FPT. Ces analyses sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Analyses de financement et stratégique

	2012		2013		2014		2015	
Analyses de financement positives	-	-	-	-	-	-	4	29 %
Analyses de financement critiques	-	-	-	-	-	-	10	71 %
Total	-	-	-	-	-	-	14	100 %

Demandes de financement : statistique comparative sur les quatre dernières années d'exploitation

	2012		2013		2014		2015	
Acceptées	11	35 %	21	68 %	10	45 %	5	50 %
Refusées	13	42 %	7	22 %	11	50 %	4	40 %
Retournées pour être remaniées	7	23 %	3	10 %	1	5 %	1	10 %
Total	31	100 %	31	100 %	22	100 %	10	100 %

Les chiffres concernant les années 2004 à 2011 peuvent être consultés dans les précédents rapports.

Commission d'expertes et d'experts du FPT

Le service FPT examine les demandes avec le concours d'une commission consultative permanente, conformément à l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT) et à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission est instituée par le Conseil fédéral. Elle garantit que les décisions sont bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2015, la commission était composée des membres suivants :

Président

Pr **Claude Jeanrenaud**, Université de Neuchâtel

Vice-présidente

M^{me} **Barbara Weil**, Fédération des médecins suisses (FMH)

⁴ Avec l'analyse de financement et stratégique obligatoire, le nombre de demandes est en baisse.

⁵ http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/10037/index.html?lang=fr

Membres

Pr **Rainer Hornung**, Université de Zurich

M^{me} **Nadja Mahler König**, Office fédéral du sport (OFSP)

Pr **Holger Schmid**, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse

M^{me} **Annick Rywalski**, Département de la santé et de l'action sociale, canton de Fribourg

M. **Patrick Vuillème**, Office fédéral de la santé publique (OFSP)

A la fin 2015, lors du renouvellement intégral des commissions extraparlimentaires, le Conseil fédéral a également désigné la nouvelle commission du FPT. Après dix ans d'engagement, tant le président Claude Jeanrenaud que Rainer Hornung ont décidé de ne pas se présenter pour ces élections. Le FPT les remercie pour leur soutien et leur collaboration tout au long de ces années.

En 2016, la commission d'experts poursuivra ses activités avec les cinq membres restants.

M^{me} Barbara Weil a été élue présidente, et le professeur Holger Schmid vice-président. Annick Rywalski a quitté son poste au Département de la santé et de l'action sociale du canton de Fribourg fin 2015 et travaille à partir de 2016 pour la Ligue suisse contre le cancer.

1.2.3 Information du public / communication

Le site Internet www.prevention-tabagisme.ch est le principal canal de diffusion des informations du FPT. Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on y trouve des renseignements sur tous les projets approuvés jusqu'ici, avec des informations sur l'organisme responsable, le montant du financement, les expériences faites et d'autres thèmes d'actualité.

Nouvelle présentation du FPT

Les interfaces et les responsabilités concernant les tâches et les compétences entre le SG-DFI, le FPT et l'OFSP sont clairement réglementées (cf. chapitre 1.1).

Toutefois, le rattachement administratif à l'OFSP entraîne régulièrement des malentendus chez les différentes parties prenantes. Le SG-DFI a donc chargé le FPT de revoir la présentation de sa communication. Les petites modifications, telles que le logo, l'expéditeur, les signatures, les en-têtes de lettres, l'adresse et les dispositions en matière de signatures ont déjà été apportées. En 2016, le FPT administrera également son propre site Internet et sa propre adresse électronique.

1.2.4 Analyse de financement et stratégique

Depuis l'été 2014, les nouveaux projets sollicitant le soutien du FPT sont soumis à une analyse écrite de financement et stratégique avant la présentation de la demande. Dans ce cadre, les requérants exposent leur idée de projet en trois pages au maximum et répondent à des questions concrètes. Les réponses par écrit du FPT indiquent les possibilités de réussite d'une éventuelle demande de financement, et ce déjà avant l'élaboration concrète du projet. Elles permettent aussi de connaître la part de financement maximal du FPT ainsi que les possibilités de synergie avec d'autres interventions. Avec ces mesures, le FPT entend réduire la charge de travail liée à l'élaboration de la planification et de la rédaction d'une demande de financement lorsqu'il est par avance prévisible que le projet ne pourra pas être soutenu pour des raisons stratégiques ou financières.

Il ne s'agit toutefois pas d'anticiper une décision dans le cas d'une éventuelle évaluation future de la requête, qui comprend un examen approfondi basé sur des expertises internes et externes. Partant, les requérants ont formellement la possibilité de présenter une demande au FPT, même en cas de réponse critique à l'issue de l'analyse de financement et stratégique.

A noter que cette dernière est obligatoire depuis l'été 2015 pour tout dépôt de requête ultérieur. Au cours de la période sous revue, le FPT a examiné quatorze idées de projet dans le cadre de telles analyses.

1.2.5 Collaboration avec les cantons et prestations

Les cantons jouent un rôle important dans la mise en œuvre du Programme national tabac (PNT). Ce sont eux qui sont en situation de faire progresser les mesures de prévention structurelle, d'appliquer les lois et de coordonner les mesures de prévention sur le plan cantonal. En participant au financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, le FPT souhaite les inciter à développer des programmes spécifiques et, ainsi, à réduire le nombre de décès et de cas de maladie liés au tabagisme en Suisse. A cette fin, les cantons doivent se référer au guide « Financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme – Guide pour le développement de programmes »⁶, les demandes de cofinancement adressées au FPT devant obligatoirement être rédigées selon ses instructions. Ce guide a été élaboré en 2011 par un groupe de travail composé de représentants de la Confédération, des cantons, d'ONG ainsi que d'experts externes.

Durant l'année sous revue, le FPT a décidé de cofinancer deux nouveaux programmes cantonaux de prévention du tabagisme développés conformément aux conditions susmentionnées. Le soutien financier a été accordé aux programmes des cantons de Neuchâtel et d'Argovie sous conditions. Une fois la décision rendue, le canton d'Argovie a toutefois choisi de financer son programme sans l'appui du FPT.

Le canton de Zoug a pour sa part terminé son premier programme et élaboré un programme consécutif, que le FPT cofinancera aussi en 2016.

A la fin de l'exercice sous revue, le FPT subventionnait les programmes de treize cantons.

Clôture des premiers programmes

Au cours de l'année écoulée, les rapports d'évaluation des programmes de prévention du tabagisme des cantons d'Uri, de Soleure, de Zoug et de Saint-Gall ont été parachevés⁷. Ces rapports approfondis fournissent un aperçu détaillé du succès et des défis de ces programmes, très différents les uns des autres, et formulent des recommandations concrètes pour la suite des travaux dans chacun des cantons. Ils servent de base aux **entretiens de bilan** spécifiques, durant lesquels les représentants des différents cantons et du FPT discutent des forces et des faiblesses des programmes ainsi que du développement futur de la prévention du tabagisme dans les cantons. Les subventions s'achèvent formellement au moyen du rapport d'évaluation, des entretiens de bilan et du décompte final.

Evaluation supracantonale des programmes cantonaux

Comme indiqué dans la section précédente, KPM/Interface ont achevé les rapports d'évaluation des quatre premiers programmes cantonaux de prévention du tabagisme au cours de l'exercice écoulé. Le Fonds a présenté l'état actuel de l'évaluation à la rencontre d'échange nationale pour les programmes cantonaux du mois de mars. A cette occasion, la principale question a porté sur les possibilités d'intégrer dans l'évaluation les programmes cantonaux de prévention du tabagisme n'étant pas inclus dans le projet de recherche actuel. KPM/Interface ont présenté une demande, acceptée par le FPT, pour étendre et prolonger l'évaluation. KPM/Interface procéderont aussi à l'examen des programmes cantonaux de prévention du tabagisme du Tessin, de Bâle-Campagne et de Neuchâtel. En outre, les évaluateurs réalisent une analyse intermédiaire sur les facteurs de succès du pilotage du programme. Celle-ci sert de base au fonds pour remanier les conditions générales en vue de soutenir les programmes cantonaux de prévention du tabagisme dans la nouvelle stratégie nationale « Prévention des maladies non transmissibles », qui sera mise en œuvre à partir de 2017.

⁶ Disponible sur le site Internet du FPT :

http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/14790/14794/index.html?lang=fr

⁷ Les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site Internet du FPT, sur les pages des programme en question. Vous trouverez aussi les rapports via les liens directs suivants : Uri (bit.ly/1MsuJdZ), Zoug (bit.ly/1NLNTik), Soleure (bit.ly/20mRWsk) et Saint-Gall (bit.ly/1PYMXK5).

Rencontre d'échange pour programmes cantonaux

Le 12 mars 2015, une rencontre d'échange pour les programmes cantonaux a eu lieu, sur invitation du FPT et du groupe de travail Programmes cantonaux de prévention du tabagisme (PCPT). Le FPT a présenté l'état actuel de la procédure d'évaluation supracantonale ainsi que la marche à suivre pour clore le programme actuel de prévention du tabagisme et le transférer dans un programme consécutif.

Groupe de travail Programmes cantonaux de prévention du tabagisme (PCPT)

Le groupe de travail PCPT, qui est constitué des représentantes et représentants de l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS), de l'OFSP et du FPT s'est réuni régulièrement pour discuter des besoins des cantons et des possibilités d'améliorer la collaboration entre ceux-ci. Pour la fin de l'année sous revue, la direction stratégique du PNT a mis fin au mandat du groupe de travail, qui avait accompli sa mission avec succès. Les représentantes et représentants des trois institutions continueront de se rencontrer régulièrement au sein d'un groupe de coordination.

1.3 Perspectives

Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT)

Stratégie nationale Addictions

En 2016, le FPT participera au développement des plans de mesures des nouvelles stratégies et procédera aux adaptations nécessaires dans son domaine d'activité. Il s'agit là surtout de développer un nouveau modèle décisionnel pour l'allocation des ressources, un nouveau modèle de financement pour les programmes cantonaux et de consolider les formulaires et les instruments avec d'autres contributeurs, en particulier Promotion Santé Suisse.

Projet « Prévention du tabagisme chez les enfants et les jeunes »

Dans le cadre de ce projet, le FPT élabore un nouveau modèle pour piloter et financer la prévention du tabagisme auprès des enfants et des jeunes en Suisse dans le but d'accroître l'efficacité et de mieux exploiter les synergies. L'année prochaine, il mettra en consultation une ébauche du nouveau modèle, d'une part, auprès des représentantes et représentants des cantons et, d'autre part, auprès des organisations susceptibles de le mettre en œuvre. A deux occasions, il discutera avec les partenaires intéressés des questions spécifiques quant à une collaboration future. En juin 2016, le FPT présentera les résultats de ce travail lors de la plateforme des partenaires du PNT et lancera la mise en œuvre des nouveautés.

Procédures et instruments pour le dépôt des demandes et le suivi des projets

Sur la base du rapport de base FPT (2014), des mesures d'optimisation seront entreprises en 2016 également. Le fonds entend optimiser les procédures et les instruments pour le dépôt des demandes et le suivi des projets. L'objectif est de simplifier la marche à suivre pour toutes les parties impliquées et de se recentrer de façon pragmatique sur la prévention. Le FPT a déjà mis en œuvre certaines de ces mesures au cours des derniers mois ; d'autres adaptations suivront.

- *Six dates annuelles pour le dépôt de demandes*
Le FPT a doublé le nombre d'échéances pour le dépôt des nouvelles demandes à partir de 2016. Cette mesure permet aux requérants de planifier leurs projets avec davantage de souplesse et à plus court terme.
- *Délai de réponse plus rapide après le dépôt de la demande*
A partir de 2016, les requérants recevront une décision écrite en règle générale dans les neuf à dix semaines suivant le délai fixé pour le dépôt des demandes.
Les demandes doivent au préalable avoir fait l'objet d'une analyse de financement et stratégique ou d'un entretien de bilan.
- *Entretiens intermédiaires et évaluations du pilotage*
Des entretiens intermédiaires et des évaluations du pilotage sont régulièrement menés dans le cadre des programmes cantonaux de prévention du tabagisme et des mandats ayant fait l'objet d'un appel d'offres. Désormais, les collaborateurs du FPT se tiendront, une fois par an, à la disposition des responsables des projets de prévention pour discuter du déroulement de leur projet ou de thèmes spécifiques.
- *Entretiens de bilan*
Dorénavant, pour les projets cofinancés par le FPT, un entretien de bilan sera organisé généralement six à dix mois avant leur terme : une mesure ayant été mise à l'épreuve dans le cadre des programmes cantonaux et qui s'applique désormais à la totalité des projets. Il s'agit d'évaluer, en collaboration avec le service FPT, le déroulement du projet, les résultats atteints, les expériences ainsi que les éventuels résultats d'évaluation et de formuler les retours d'expérience (lessons learned). L'entretien de bilan fait également office d'analyse de financement et stratégique durant lequel la poursuite du projet pourra être envisagée et les délais correspondants planifiés.

- *Présentations des résultats de projets*

L'an prochain, le FPT va tester différentes possibilités pour aboutir à une meilleure diffusion en matière de connaissances des projets et des expériences à cet égard. Les responsables sont donc par principe tenus de présenter leurs projets aux autres acteurs une fois qu'ils sont terminés. Pour ce faire, le FPT proposera des outils et des opportunités adaptés.

Site Internet du FPT

A la fin 2016, la page Internet du FPT migrera vers un nouveau système de gestion des contenus et aura son propre domaine « admin.ch ». Dans le cadre de ce projet, le Fonds remaniera aussi les contenus et, le cas échéant, optimisera la structure. Le lien rapide vers la page www.prevention-tabagisme.ch reste valide.

QualiPlus

Qualiplus est une offre externe que le FPT met depuis 2012 gratuitement à disposition des acteurs qui déposent une demande de financement ou mènent un projet de prévention. En 2015, une institution a profité d'une prestation de « review » et une d'un entretien de conseil individuel. Un cours d'initiation a pu être donné en langue allemande à 5 participant-e-s. Aucun cours n'a pu être donné en français en raison du trop peu d'inscriptions.

L'offre répond à une demande en baisse depuis quelques années et l'année 2016 permettra de réfléchir à la suite à donner à cette prestation et à la réponse à apporter aux besoins actuels et futurs des acteurs.

2 Projets de tiers soutenus en 2015

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, dix demandes au total ont été adressées au FPT. Celui-ci en a accepté définitivement deux, et trois autres sous réserve de conditions qui ne sont pas encore remplies. De plus, au cours de l'année sous revue, six demandes de 2013/2014 ont été définitivement acceptées après avoir satisfait aux conditions requises.

Enfin, le FPT a financé deux projets propres au cours de ce même exercice (cf. tableau ci-dessous).

Vous trouverez davantage d'informations sur ces projets au chapitre 1.2.1.

Demandes		Etat (au 31.12.2015)		
Demandes déposées en 2015	10	Acceptées	2	CHF 420 280
		Acceptées sous conditions	3	CHF 2 947 800 ¹⁰
		Retournées pour remaniement	1	CHF 36 000
		Refusées ⁹	4	CHF 1 157 477
Demandes déposées en 2013/2014	6	Acceptées définitivement une fois les conditions remplies	6	CHF 10 681 856
Projets propres	2 ⁸	Ligne stop-tabac en romanche	1	CHF 79 644
		Partenariat FUMETTO	1	CHF 50 000
Total	18		18	CHF 15 373 057

Le chapitre suivant présente les projets **définitivement acceptés** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, classés par domaines d'activité.

En plus de la demande, les expériences acquises et les résultats atteints servent aussi de base de décision pour le financement de programmes et de projets qui ont déjà été financés par le FPT dans le passé et qui sont aujourd'hui poursuivis. Tous les rapports finaux et les rapports d'évaluation sont publiés sur le site Internet du FPT.

Promouvoir l'arrêt du tabagisme

Programme national pour l'arrêt du tabagisme 2015-2018 (contribution du FPT : 6 056 819 francs, accepté sous conditions en 2013)

L'Association suisse pour la prévention du tabagisme, la Ligue suisse contre le cancer, la Fondation suisse de cardiologie et la Ligue pulmonaire suisse poursuivent conjointement le programme national pour l'arrêt du tabagisme.

Le programme national pour l'arrêt du tabagisme a pour objectif de motiver et de former en premier lieu les professionnels de la santé (médecins et leur équipe, cabinets dentaires, pharmacies, hôpitaux, spécialistes des maladies cardio-vasculaires et du diabète) pour qu'ils conseillent les personnes souhaitant arrêter de fumer. Le programme comporte également trois projets qui s'adressent directement à la population.

⁸ Les coûts de mandat dans le cadre du projet « Prévention du tabagisme chez les enfants et les jeunes » (cf. chapitre 1.2.1) à hauteur de 20 026 francs seront imputés aux charges d'exploitation et non au financement de projets de prévention.

⁹ Les demandes dont le financement a été jugé critique dans le cadre de l'analyse de financement ne figurent pas ici.

¹⁰ Une demande à hauteur de 2 048 600 francs a été retirée par le requérant après que le FPT l'ait acceptée sous conditions.

Projets ciblant les professionnels de la santé

Vivre sans tabac (médecins)

Tabagisme – Intervention au cabinet dentaire

Offrir un conseil aux fumeurs dans les pharmacies

Hospital Quit Support

Encourager les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires et du diabète à arrêter de fumer

Projets ciblant la population

Concours « Arrêtez de fumer » à l'occasion de la journée mondiale sans tabac

Tiryaki Kukla : Cours pour arrêter de fumer à l'intention de la population migrante de la Turquie

Cours pour arrêter de fumer à l'intention de la population migrante albanophone

Entreprise sans fumée 2015-2018 (*contribution du FPT : 3 647 000 francs, accepté sous conditions en 2013*)

Le programme lancé en 2005 par la Ligue pulmonaire des deux Bâle vise le monde du travail et soutient les entreprises pour qu'elles intègrent la prévention du tabagisme de manière systématique dans leur plan de gestion de la santé.

Depuis l'entrée en vigueur, en 2010, de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, tous les employeurs sont tenus de protéger leurs collaborateurs. Les entreprises ont toutefois besoin d'être soutenues dans leur démarche. Le programme « Entreprise sans fumée » propose trois types de prestations : le conseil en entreprise, la séance info-tabac Let's talk about smoking et des cours stop-tabac de plusieurs jours.

Jusqu'ici, le projet s'adressait principalement à des entreprises d'une certaine taille comptant au moins 100 collaborateurs. Prolongé jusqu'en 2018, il s'adresse désormais aussi aux petites et moyennes entreprises (PME). Outre l'offre de cours standard et compact, il existe désormais une version supercompacte (Suisse alémanique) et des programmes courts sur mesure (Suisse romande). Par ailleurs, des cours collectifs de sevrage tabagique interentreprises ont lieu dans des régions pilotes. De plus, la collaboration avec la ligne stop-tabac est approfondie dans le but d'améliorer encore l'accès à l'offre pour les personnes de langue étrangère.

Tabagisme et dépendance à la nicotine : prévention dans les pharmacies (*contribution du FPT : 125 560 francs, projet de type III dans le cadre du programme de prévention du tabagisme 2015-2018 du canton de Bâle-Campagne*)

Dans le cadre du programme cantonal de prévention du tabagisme 2015-2018 de Bâle-Campagne, les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ont lancé un vaste projet impliquant les associations de pharmaciens des deux cantons.

Le projet comporte trois volets : une campagne de sensibilisation, des conseils en matière de sevrage tabagique proposés dans les pharmacies ainsi que la formation adéquate du personnel travaillant dans ces établissements afin de promouvoir activement ces différentes offres. La pharmacie doit devenir pour la population le lieu de référence où recueillir des informations sur les dépendances à la nicotine et au tabac ainsi que sur la prévention dans ce domaine. Pour démarrer le projet, les deux cantons lancent donc une vaste campagne de sensibilisation dans ce sens.

Plus accessibles que d'autres structures, les pharmacies permettent en outre d'interpeller plus facilement, et de manière ciblée, la population migrante fumeuse ; les clients pourront y trouver des brochures d'information en plusieurs langues.

Le projet vise notamment à uniformiser l'offre déjà existante dans les deux cantons et à mettre l'accent sur l'arrêt du tabagisme, que ce soit par le biais de conseils dispensés directement dans les pharmacies ou en dirigeant les personnes vers les autres moyens à disposition pour arrêter de fumer tels la ligne stop-tabac, l'application SmokeFree Buddy, le site Internet www.stop-tabac.ch ou des partenaires locaux comme la ligue pulmonaire des deux Bâle.

Une évaluation externe du projet aura lieu une fois la première année écoulée.

Le projet fait partie du Programme de prévention du tabagisme 2015-2018 du canton de Bâle-Campagne ; dans l'aperçu figurant au chapitre 3.1, la contribution du FPT est imputée au montant total du programme cantonal.

Coaching santé 2015-2018 (*contribution du FPT : 300 000 francs, accepté sous conditions en 2014*)

Le Collège de médecine de premier recours (CMPR) soutient le développement au plan national du projet pilote Coaching santé, testé avec succès dans le canton de Saint-Gall. Il étend le dispositif à tous les niveaux de la formation médicale (formation de base, continue et postgrade), ainsi qu'à d'autres professions médicales.

Le programme Coaching santé encourage les patients à adopter des comportements sains en proposant conseils et accompagnement dans les cabinets médicaux en général et lors des consultations en particulier. Pour chacun des quatre axes du coaching (sensibiliser, motiver, planifier, accompagner), il propose aux médecins des outils, des instructions et des cours, dans le but d'améliorer leur capacité de conseil.

Le programme invite patients et médecins à collaborer sur le long terme à l'amélioration des comportements sanitaires, en particulier dans le domaine de la médecine de premier recours. Selon cette approche, le patient est l'acteur principal, et le médecin joue un rôle de coach.

Le Coaching santé peut être mobilisé à chacune des étapes du travail accompli lors des consultations médicales : de la promotion de la santé à la réadaptation, en passant par la prévention et le traitement.

Le tabagisme est un des cinq axes thématiques du programme Coaching santé. Le FPT finance le projet proportionnellement à la part que le tabagisme tient dans l'ensemble du programme.

Prévenir l'entrée en consommation

Prévention du tabagisme au moyen de la vidéo 2015-2019 (*contribution du FPT : 133 037 francs, accepté sous conditions en 2014*)

La ligue pulmonaire soleuroise poursuit le projet « Prévention du tabagisme au moyen de la vidéo » jusqu'en 2019 et l'étend à d'autres cantons.

Le projet de la ligue pulmonaire soleuroise a été mis en œuvre dans le canton de Soleure de 2013 à 2015. Au vu des bons résultats de l'évaluation, la ligue pulmonaire a décidé de poursuivre le projet et, de plus, de le rendre accessible dans trois autres cantons au moins. Le projet sera aussi présenté à l'occasion des réunions de parents.

La prévention du tabagisme au moyen de la vidéo, réalisée dans les classes, s'adresse aux élèves du degré secondaire. Les deux à trois cours de prévention sont conçus en deux parties. La première donne des informations sur la consommation de tabac. Dans la deuxième, les jeunes répondent à des questions face à une caméra vidéo ; ils parlent de leurs expériences et disent ce qu'ils pensent du tabac. Les films sont ensuite projetés devant toute la classe.

Le projet poursuit deux objectifs principaux : d'une part, il entend conforter les jeunes non-fumeurs dans leur choix ; d'autre part, il veut motiver les jeunes fumeurs à arrêter ou, du moins, à réduire leur consommation. Par ailleurs, les jeunes prêts à renoncer au tabagisme bénéficient d'un conseil gratuit.

Promouvoir la recherche

Pratiques d'influence de l'industrie du tabac en Suisse (avant-projet) (*contribution du FPT : 80 000 francs, accepté sous conditions en 2014*)

Avec cet avant-projet, le CIPRET Vaud élabore une étude de faisabilité relative à la mise en place d'une veille des modes d'influence des politiques de prévention du tabagisme de l'industrie du tabac en Suisse.

Il permettra de définir les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une telle veille, la manière de générer et d'exploiter du savoir ainsi que les sources de financement possibles du projet. L'objectif de cet avant-projet est de poser les fondements d'un projet national qui permette de contribuer à protéger les politiques de prévention du tabagisme et à rendre transparentes les pratiques d'influence de l'industrie du tabac. Ce projet promeut l'art. 5.3 de la CCLAT.

Programmes cantonaux

Programme de prévention du tabagisme 2015-2018 du canton de Bâle-Campagne (*contribution du FPT : 465 000 francs, accepté sous conditions en 2014. Financement additionnel du projet de type III « Tabagisme et dépendance à la nicotine : prévention dans les pharmacies », approuvé en 2015*)

Par le biais de son programme, le canton de Bâle-Campagne coordonne et pilote les projets de prévention du tabagisme dans sa région. A cet effet, il prend pour base stratégique le Programme national tabac mené par l'Office fédéral de la santé publique.

L'engagement du canton de Bâle-Campagne en matière de prévention du tabagisme est de longue tradition. Son programme a pour objectif de coordonner les différents projets, de favoriser la collaboration entre les diverses organisations œuvrant à la prévention du tabagisme aux niveaux cantonal et national et de créer des synergies. Le canton lancera aussi de nouveaux projets en collaboration avec d'autres services, visant par exemple à thématiser le sujet du tabagisme dans les centres ambulatoires de consultation pour personnes dépendantes.

Mais le programme canton de Bâle-Campagne comprend aussi d'autres priorités :

- renforcer la protection de la jeunesse (p. ex. soumettre à autorisation la vente de produits du tabac) ;
- empêcher que les jeunes ne commencent à fumer (p. ex. par des projets dans les écoles et dans le cadre des offres de loisirs) ;
- promouvoir l'arrêt du tabagisme (p. ex. par des conseils en matière de sevrage) ;
- assurer la protection contre le tabagisme passif (p. ex. en contrôlant que la loi soit appliquée).

Programme cantonal de prévention du tabagisme 2016-2019 de Zoug (*contribution du FPT : 294 720 francs*)

Le canton de Zoug poursuit ses activités en matière de prévention du tabagisme dans un nouveau programme.

De 2012 à 2015, le canton de Zoug a mené un programme de prévention du tabagisme que le FPT a soutenu financièrement. Des mesures en matière de prévention comportementale ainsi que sur le plan légal (protection contre le tabagisme passif et interdiction de la publicité) ont contribué à réduire le nombre de fumeurs et de fumeuses durant cette période. Le programme a également renforcé la coordination et la collaboration entre les différents acteurs.

Avec ce nouveau programme, le canton calque son action sur les succès remportés, assure leur durabilité et comble certaines lacunes.

- Il soutient des mesures visant à informer les enfants et les adolescents dans les domaines de la formation et des loisirs.
- Il promeut des offres destinées aux personnes souhaitant arrêter de fumer dans différents contextes : écoles (y compris professionnelles), entreprises et hôpitaux.
- Il crée des incitations afin de garantir la protection de la jeunesse et la protection contre le tabagisme passif dans un cadre privé (famille, manifestations).

Le FPT participe au financement du pilotage, de la coordination et de l'évaluation des activités non gouvernementales en matière de prévention du tabagisme.

3 Finances

3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers

Le tableau ci-dessous récapitule tous les engagements financiers contractés par le FPT en 2015. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis en fonction de la durée du projet. A noter que, par souci de meilleure lisibilité, les projets qui s'étendent à plusieurs domaines d'activité, n'apparaissent dans les tableaux que sous le principal domaine d'activité qui les concerne.

Promouvoir l'arrêt du tabagisme

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2015
Programme national pour l'arrêt du tabagisme 2015-2018	Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT-Suisse) Ligue suisse contre le cancer Fondation suisse de cardiologie Ligue pulmonaire suisse	23.2.2015 - 31.3.2019	6 056 819	1 695 915
Entreprise sans fumée 2015-2018	Ligue pulmonaire des deux Bâle	1.5.2015 - 31.5.2019	3 647 000	0
Coaching santé 2015-2018	Collège de médecine de premier recours (CMPR)	23.6.2015 - 31.3.2019	300 000	30 000
Total			10 003 819	1 725 915

Mandat de prestation	Adjudicataire	Durée du projet	Coût du projet	Exercice 2015
Ligne stop-tabac : élargissement de l'offre au romanche	Ligue suisse contre le cancer	1.10.2015 - 30.4.2019	79 644	31 000
Total			79 644	31 000

Prévenir l'entrée en consommation

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2015
Prévention du tabagisme au moyen de la vidéo 2015-2019	Ligue pulmonaire soleuroise	1.5.2015 - 31.3.2019	133 037	40 000
Total			133 037	40 000

Sensibilisation et information

Mandat de prestation	Adjudicataire	Durée du projet	Coût du projet	Exercice 2015
Fumetto	Fumetto, festival international de la B. D. de Lucerne	1.6.2015 - 31.12.2017	50 000	30 000
Total			50 000	30 000

Promouvoir la recherche

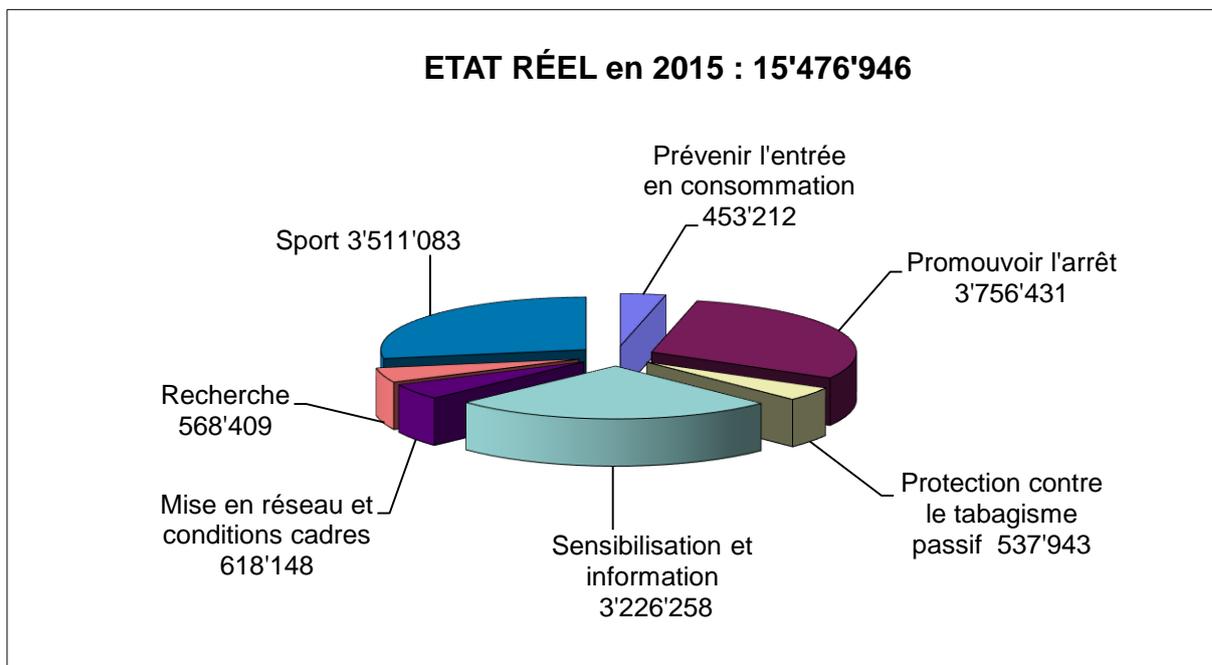
Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2015
Pratiques d'influence de l'industrie du tabac en Suisse (avant-projet)	CIPRET Vaud	13.3.2015 - 15.2.2016	80 000	64 000
Total			80 000	64 000

Programmes cantonaux

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2015
Programme de prévention du tabagisme 2015-2018 du canton de Bâle-Campagne	Promotion de la santé Bâle-Campagne	15.4.2015 - 30.6.2019	590 560	158 448
Programme de prévention du tabagisme 2016-2019 du canton de Zoug	Direction de la santé du canton de Zoug, service de la santé	1.1.2016 - 31.12.2019	294 720	0
Total			885 280	158 448

3.2 Investissements 2015 par domaine d'activité visé par l'OFPT

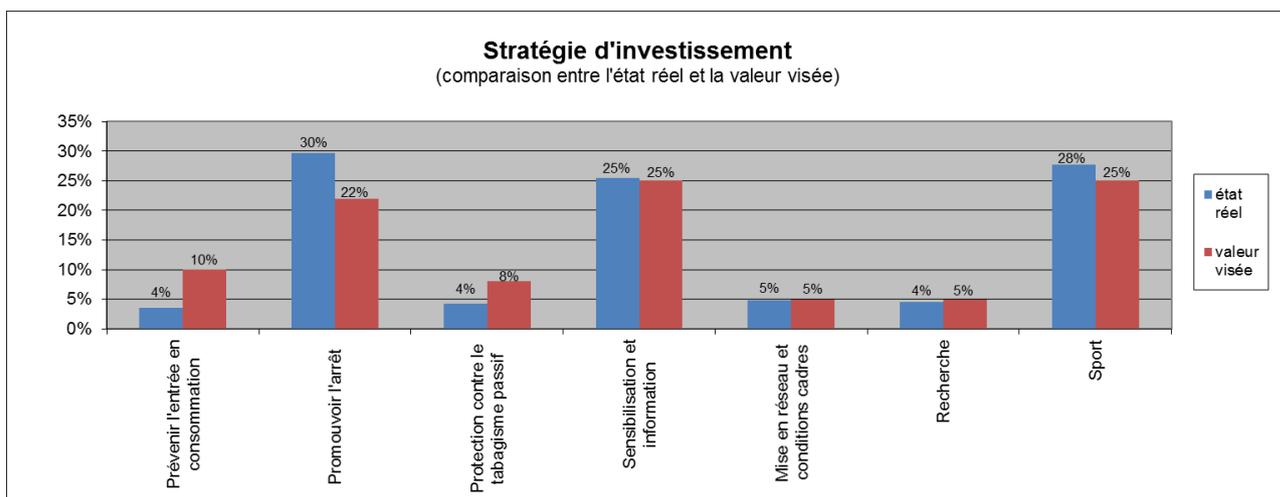
Le diagramme ci-dessous fait état de l'ensemble des aides versées en 2015 (à l'exception de celles versées aux programmes cantonaux). Il couvre, outre les paiements relatifs aux nouveaux projets acceptés (récapitulés au chapitre précédent), ceux effectués au titre d'engagements antérieurs répartis sur plusieurs exercices.



Le diagramme suivant compare les investissements effectifs (montant réel) par domaine d'activité avec la stratégie d'investissement du fonds (montant théorique). La stratégie d'investissement se base sur l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT). Elle a été développée en tenant compte tant du contexte suisse que de recommandations internationales. L'ordonnance n'étant pas la base légale pour les programmes cantonaux, ceux-ci ne sont pas pris en compte dans l'évaluation qui suit.

Les deux principaux écarts entre les montants réels et les montants théoriques (prévenir l'entrée en consommation et promouvoir l'arrêt) sont notamment dus à :

- d'importants reports de paiements et adaptations de budget du côté de partenaires intervenant dans les projets ;
- des financements trop élevés d'offres onéreuses dans le domaine de la promotion de l'arrêt, comme la ligne stop-tabac ou le programme national pour l'arrêt du tabagisme (corrections prévues à plus long terme) ;
- des financements prudents dans le domaine de la prévention de l'entrée en consommation en raison de la réorientation de la stratégie.



3.3 Bilan au 31 décembre 2015

Actifs			Passifs		
	2014	2015		2014	2015
Compte du fonds conf. à l'AFF	12 388 131,21	10 730 780,24	Compte courant OFSP	547 780,25	1 478 710,18
			Capital au 1.1.	14 510 028,13	11 840 350,96
			Résultat annuel	2 669 677,17	-2 588 280,90
			Capital au 31.12.	11 840 350,96	9 252 070,06
Total Actifs	12 388 131,21	10 730 780,24	Total Passifs	12 388 131,21	10 730 780,24

3.4 Compte de résultats 2015

Charges			Revenus		
	2014	2015		2014	2015
Projets	15 998 686,95	15 476 946,85	Impôts	14 147 759,60	13 563 380,10 ¹¹
Coûts d'exploitation			Intérêts	42 046,30	1 032,35
Personnel	723 123,75	734 537,20	Remboursement	0,00	92 373,00
Honoraires experts	95 893,50	15 718,10			
Traductions	22 413,02	8 371,10			
Formation / conférences	1 613,80	2 397,85			
Frais généraux	8 940,60	3 598,35			
Autres	8 811,45	3 496,90			
Pertes	-2 669 677,17	-2 588 280,90			
Total	14 189 805,90	13 656 785,45		14 189 805,90	13 656 785,45

¹¹ Après déduction d'une commission de perception de 2,5 % de l'AFD

3.5 Explications détaillées sur le compte de résultats

Projets

Le FPT a notamment pour tâche d'accorder un soutien financier à des projets de prévention. Le montant indiqué correspond au total des aides allouées à ce titre en 2015. Le paiement s'effectue non pas en un seul, mais en plusieurs versements répartis sur toute la durée d'un projet, raison pour laquelle ce montant ne correspond pas à la valeur totale des projets acceptés.

Coûts d'exploitation du FPT

Les frais d'exploitation du fonds, représentant 4,7 % des charges totales, sont bas. Cela tient, d'une part, au fait que le service FPT est rattaché administrativement à l'OFSP, qui ne lui refacture pas les prestations suivantes :

- Expertises et assistance juridique (division Droit)
- Soutien du responsable de service par le supérieur hiérarchique (vice-directeur de l'OFSP)
- Traductions (services linguistiques)
- Comptabilité et finances (état-major de l'unité de direction Politique de la santé et services des finances)
- Coordination des demandes des médias, site Internet (section Communication)
- Soutien informatique (section informatique et gestion des équipements)
- Frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure au Fonds

D'autre part, moins de demandes sont parvenues depuis l'introduction de l'analyse obligatoire de financement et stratégique, ce qui s'est traduit par un accroissement de la rentabilité.

Personnel

Les frais du personnel se montent à 4,5 % des dépenses totales.

Commission d'expertes et d'expert / expertises

Le service FPT est soutenu par une commission d'expertes et d'experts. L'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) régleme les indemnités, qui sont financées par le Fonds.

De plus, dans le cadre de la procédure d'évaluation des demandes, la commission a la possibilité, si elle le désire, de solliciter l'avis d'expertes et d'experts externes. La rédaction des prises de position est rétribuée sur la base d'un tarif horaire de 160 francs.

Ces charges ont fortement baissé en raison du recul des demandes de financement.

Sur recommandation du Contrôle fédéral des finances, les analyses externes ne se font plus que sur demande de la commission d'expertes et d'experts depuis 2015.

Traductions

Dans ce domaine, les frais se rapportent aux traductions confiées à l'extérieur et non pas à celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP.

Les résumés de l'ensemble des projets acceptés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que la description des instruments du FPT sont, en principe, disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet.

Pour les motifs évoqués dans la rubrique ci-dessus, les coûts ont ici aussi fortement baissé.

Autres dépenses de fonctionnement

Ce poste regroupe les frais généraux tels que la location de salles de réunion, les repas lors de réunions, etc.

3.6 Vue d'ensemble des engagements au 31.12.2015

Le compte annuel du fonds a été clôturé sur un solde de 9 252 070,06 francs. En raison du recul de la consommation ainsi que de l'abolition du taux plancher de l'euro et de la baisse des recettes qui en résulte, les recettes fiscales pour les années 2016 à 2018 devraient atteindre environ 39 millions de francs, selon les estimations de la Direction générale des douanes (DGD).

Au regard des engagements indiqués ci-dessous, sans même compter les futurs programmes cantonaux qui n'y figurent pas encore, il ressort clairement que les ressources disponibles pour les trois années à venir seront limitées.

Engagements 2016	Engagements 2017	Engagements 2018	Total des engagements au 31.12.2018
12 077 545.-	9 663 132.-	8 570 835.-	30 311 512.-

Informations supplémentaires

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT
c/o Office fédéral de la santé publique
tabakpraeventionsfonds@bag.admin.ch
www.prevention-tabagisme.ch